

N° 23-04-08

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, FOURNET, JACQUENET, VOLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUXEL.

OBJET :

**Demande de subvention
DETR 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection des chéneaux en zinc et des boîtiers d'évacuation des eaux pluviales de la toiture de la salle polyvalente, pour un montant hors taxes de 20 380,00 € ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – Exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. Adopte l'avant-projet de réfection des chéneaux en zinc et des boîtiers d'évacuation des eaux pluviales de la toiture de la salle polyvalente pour un montant de 20 380,00 € HT, soit 24 456,00 € TTC ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation de la DETR 2023 ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

15 AVR. 2023

ID : 078-217801042-20230413-DEL_23_04_08-DE

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Coût total HT | 20 380 € |
| Fonds de concours GPS&O | 7 133 € |
| DETR | 6 114 € |
| Total des subventions | 13 247 € |
| Reste à charge fonds propres commune | 7 133 € |

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 15 avril 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

